

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
1ère modification simplifiée

Approbation
Vu pour être annexé
à la délibération du
16 septembre 2024

- Limite de zone
- Ua** Zone urbaine - habitat central des villages
- Ub** Zone urbaine - habitat récent
- Ue** Zone urbaine - équipements publics
- Uj** Zone urbaine - jardins
- Ux** Zone urbaine - activités
- 1AU** Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 2AU** Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 1AUe** Zone à urbaniser à vocation d'équipement
- 1AUx** Zone à urbaniser à vocation d'activité
- A** Zone agricole
- Ac** Zone agricole : **zone de carrières**
- N** Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
- Ne** Zone naturelle - équipement
- Nj** Zone naturelle - jardins
- Njp** Zone naturelle - jardins patrimoine
- Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé
- Espaces boisés classés
- Périmètre de la servitude de constructibilité limitée au titre de l'article L151.41-5 du Code de l'Urbanisme (délai de validité de 5 ans du périmètre d'attente)
- Périmètre de protection des monuments historiques
- br** Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (SNCF TGV - 300m)
- Site d'exploitation agricole
- Site d'activité agricole, hors zones urbaines, où les bâtiments peuvent faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article R151.35 du Code de l'Urbanisme
- Vue à conserver (OAP)

